



## Association Les Légrémis Gluiras

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FÉVRIER 2025 à 18h30 HEURES.

La présidente, Emmanuelle Sagnard, rappelle ses intentions en tant que nouvelle présidente des Légrémis, à savoir qu'il s'agit avant tout d'une association qui doit être gérée dans une bonne entente pour laquelle des décisions seront prises qui ne remporteront pas l'unanimité mais que cela est sans importance. L'essentiel est dans le plaisir d'aboutir à des projets ensemble.

Une fiche de présence est signée afin de prendre en compte l'ensemble des membres du conseil d'administration présente et représentés.

Sont présents : Emmanuelle Sagnard (présidente), Pierre Calvat, Guilhem Chevallier (par téléphone), Céline Cuvilliez (secrétaire), Bernard Gorla (trésorier adjoint), Marjolaine Matray-Aurenche, François Salzmann & Jean-Louis Silhol.

Sont représentés : Alain Brichet pouvoir donné à François Salzmann et Paulette Schultès pouvoir donné à Emmanuelle Sagnard.

Sont excusés : Ali-Patrick Louahala & Jean-Luc Defaye.

Avant de débiter l'ordre du jour établi, la présidente souhaite ajouter un point supplémentaire, celui de compléter les membres du bureau du conseil d'administration. Il reste deux postes à pourvoir celui de vice-président et celui de secrétaire adjoint.

A l'unanimité, des personnes présentes et représentées, cet ajout à l'ordre du jour est voté.

### Composition du bureau du conseil d'administration des Légrémis :

Pour rappel, lors du précédent conseil d'administration du 08 février 2025, les postes de président, trésorier, trésorier adjoint et secrétaire avaient été pourvus.

Reste donc à attribuer les postes de vice-président et de secrétaire adjoint.

Monsieur Alain Brichet a fait connaître auprès d'Emmanuelle Sagnard son intention d'occuper le poste de secrétaire adjoint.

Aucune autre personne ne s'est manifestée. La candidature d'Alain Brichet est donc soumise aux voix. Alain Brichet est élu à l'unanimité.

Madame Marjolaine Matray-Aurenche prend la parole et explique son parcours professionnel dans le monde associatif et l'envie de rechercher l'épanouissement de chacun dans un collectif, avec une communication qui soit fluide sans non-dit, elle se présente donc au poste de vice-présidente.

La présidente met aux voix la candidature de madame Marjolaine Matray-Aurenche. Cette dernière est élue à l'unanimité.

Le nouveau bureau du conseil d'administration des Légrémis se compose ainsi :

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| Emmanuelle Sagnard         | Présidente         |
| Marjolaine Matray-Aurenche | Vice-Présidente    |
| Jean-Luc Defaye            | Trésorier          |
| Bernard Gorla              | Trésorier adjoint  |
| Céline Cuvilliez           | Secrétaire         |
| Alain Brichet              | Secrétaire adjoint |

Le bureau est donc complet.

## Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale et du conseil d'administration qui se sont tenus le 08 février 2025 :

Avant de mettre aux voix ces procès-verbaux, la présidente reprend les remarques faites par monsieur Ali-Patrick Louahala par mail suite à l'envoi du procès-verbal de l'assemblée générale.

Les rapports moral et d'activité ont bien été votés, ensemble, lors de l'assemblée générale.

Il a été effectivement omis l'abstention d'une voie au niveau de l'élection de monsieur Ali-Patrick Louahala au sein du conseil d'administration.

Le fait que les candidats ne se soient pas présentés avant la tenue de l'assemblée générale est quelque chose qui a été décidé en amont par le conseil d'administration, chose qui a donc été respectée.

Sur les deux propositions effectuées le trail permanent est bien mentionné dans le rapport « Perspectives 2025 » du président sortant, par contre pour le sentier d'interprétation du Rocher de Saint-Jean, l'association attend des précisions sur l'engagement précis des Légrémiss dans ce projet municipal.

Les réponses aux différentes remarques ayant été apportées, la présidente demande si d'autres points sont à soulever.

Dans la négative, la présidente soumet au vote des membres du conseil d'administration les procès-verbaux de l'assemblée générale et du conseil d'administration qui se sont tenus le 8 février dernier.

**A l'unanimité des présents et représentés les procès-verbaux de l'assemblée générale et du conseil d'administration du 08/02/2025 sont votés.**

## Point sur les transmissions d'informations et le passage de délégation :

Au niveau de la communication : la transmission entre Yves De Saedeleer et Pierre Calvat s'est faite. Yves garde la composition des flyers.

Pierre a besoin de la liste des adhérents, Céline lui fournira rapidement.

Il a la liste des personnes inscrites sur le site.

Il se demande si l'abonnement auprès de Radio des Boutières est quelque chose à pérenniser. Confirmation par les membres du bureau de son importance, Pierre se propose de prendre contact avec pour renouveler l'abonnement pour 2025.

Concernant le site internet, il souhaiterait savoir si l'association ne pourrait pas souscrire une carte bancaire afin d'éviter les remboursements faits par les uns et les autres. Guilhem en profite pour expliquer l'intérêt lors de la période de débroussaillage et la simplicité que cela donnerait pour aller s'approvisionner en essence.

Ce souhait sera transmis au trésorier, Jean-Luc, pour étude et proposition au prochain conseil d'administration.

Pierre a également besoin de la liste des membres du conseil d'administration qui sera également transmise par Céline.

Il est prévu qu'il crée également une adresse mail secrétariat, celle existante étant polluée par d'innombrables spams et autres publicités.

François se charge de vérifier sur l'ancienne boîte mail les adresses importantes pour qui il faudra communiquer la nouvelle adresse mail.

Au niveau de la comptabilité : le relais entre Chrystelle et Anne-Marie d'une part & Jean-Luc a été fait, les pièces justificatives et le chéquier doivent être transmis par Anne-Marie.

Au niveau administratif il manque des informations au niveau des membres du conseil d'administration, Céline fait rapidement un tour avec les membres présents, et se charge de vérifier avec les absents les coordonnées afin de les transmettre à Pierre rapidement.

Il reste à François d'expliquer la procédure de déclaration des événements auprès de la Préfecture à Céline. Ce qui sera fait dans les prochains jours.

Au niveau de la banque il faut que l'ensemble des nouvelles personnes concernées soient à jour des documents nécessaires à leur authentification auprès de l'organisme bancaire. Une fois le problème de pièce d'identité résolu de Bernard Gorla, les modifications pourront se faire.

En attendant ce sont les membres de l'ancien bureau qui restent actifs.

### Mise en place d'un comité de pilotage de la ronde des fours :

Guilhem Chevallier s'occupe de la partie pains, genêts & bois.

Céline se charge de réserver le chapiteau auprès de la commune de St-Julien du Gua du 30 avril au 09 mai 2025.

Concernant Bernard le boulanger il est d'accord pour refaire cette saison mais ce sera sûrement la dernière année. Il va falloir réserver auprès de chez Myriam la chambre jusqu'au 09 mai pour lui et son épouse.

Il faut aussi commander la farine (T80+T110+farine de seigle). Il est prévu de tabler sur le même nombre de participants que l'année dernière à savoir 650 personnes avec une quantité de 270 kg de farine.

Guilhem se charge également de cela avec Anne-Marie Chevallier et prend également attache auprès de monsieur Marc Tauleigne pour la visite de l'école et son utilisation pour la préparation du pain.

Emmanuelle se charge de commander les pommes, les œufs et le fromage.

Bernard Gorla & Jean-Louis Silhol sont préposés à la transformation des caillettes. François se chargera de transmettre les recettes.

Une convention est en train de s'établir entre les Légrémis d'une part et Eric Armand et Evelyne Perrigault, d'autre part pour l'atelier caillette. L'objet de la convention est le prêt de la chambre froide et l'utilisation des locaux dédiés après le changement de présidence.

Il est aussi nécessaire de réserver une remorque réfrigérée auprès de Super U du Cheylard, Bernard s'en charge. Il sera nécessaire de vérifier la compatibilité de l'attache remorque avec la remorque.

François explique que le dépôt en Préfecture « Ronde des Fours » doit se faire au plus tard le 08 mars 2025.

### Trail permanent :

Il est proposé de reporter ce point lors du prochain conseil d'administration.

### Marché d'été :

Comme évoqué par François Salzmann lors de la dernière assemblée générale, il sera nécessaire de trouver des recettes supplémentaires pour permettre à l'association d'équilibrer son budget.

Les producteurs gourmands renouvellent le marché d'été et demandent aux associations quelles seraient leurs disponibilités pour tenir la buvette.

Il est proposé les dates suivantes : le 16 juin et le 1<sup>er</sup> septembre.

### Questions diverses :

François expose le risque fiscal qu'encourt l'association quant aux fonds de trésorerie importants de l'association (environ 20 000 €).

Une année de fonctionnement a un besoin en trésorerie d'environ 9 000 €.

Il est nécessaire de déterminer un plan de financement pour l'utilisation des 11 000 € restant.

Les possibilités d'utilisation de ces fonds sont variées : réparation de passerelles, de chemins ou de murs.

Il sera nécessaire d'établir une liste des besoins pour ensuite déterminer les priorités.

Le prochain conseil d'administration se réunira le 20 mars à 18h30 à la salle du conseil municipal, Céline se charge de faire la réservation.

La réunion des bénévoles pour la ronde des fours est prévue le samedi 26 avril à 17h00 à la salle des fêtes de la Fargatte, Céline se charge de faire la réservation.

Fin de séance à 20h30

La Présidente

Emmanuelle Sagnard



La Secrétaire

Céline Cuvilliez

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, representing the signature of Céline Cuvilliez.